

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	680	Autofinancement	
Anim festif jeux gonflables	680		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	490 euros
Boissons/Alimentation	910 euros		
Meziane boucherie de l'Alma	100 euros		
Leclerc (pain et sauces)	80 euros		
leclerc boissons et gouters	50 euros	Autres financements	
Coop manau	680 euros	<i>(à préciser)</i>	
Achat de fournitures (3) <i>(à détailler)</i>	200 euros		
Décathlon (matériels sportifs et pédagogique) + lots	200 euros		
Assurance	100		
Centre social de l'Alma			
Tracts, affiches, oriflammes	100 euros		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1500 euros
Divers <i>(à préciser)</i>			
Sous total des dépenses engagées	1990	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> X </div>	
Financement d'un autre projet (5)			
Total	1990	Total	1990

(*) Joindre impérativement les devis

(1) Si le local d'une Association est utilisé, s'assurer que cette Association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, le Règlement Intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle

(3) N'est pris en compte que le matériel consommable (petit servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DE PROJET

Fait à : Date : / /